

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 08 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 08 février 2022 à 20 heures, dans la salle DRUSSEL, Place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 25 janvier 2022.

Présents : MAZERAND-STOCKY Laurence, FROMANT Gilbert, CHARTON Carine, KLEIN Serge, DUMOLLARD Jean-Yves, SITZ Virginie, SIMON Francis, SCHMITT Martial, MANGIN Aurélien, DRUSKE Pauline,

Excusés : WILHELM Bruno, BECKER Gérald, SCHWARTZ Valérie

Absent : FROELIGER Joël

Secrétaire de séance : BILLAUD Laetitia, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1° Désignation du secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 07 décembre 2021,
- 3° Cession immeuble communal 27 rue des Vosges,
- 4° Tarifs des services du périscolaire et des centres aérés,
- 5° Attribution d'un nom de rue – Rue de la Poste,
- 6° Investissements 2022,
- 7° Divers.

2022-01-001 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Madame Laetitia BILLAUD, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2022-01-002 Approbation du procès – verbal de la séance du 07 décembre 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 07 décembre 2021, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2022-01-003 CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL 27 RUE DES VOSGES

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de Monsieur et Madame ROHNER, concernant l'achat de l'immeuble communal, cadastré Commune de HOMMARTING, section 02, n°115, 144, 145 a et 145 b, situé 27 Rue des Vosges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE le Maire à vendre, en l'état, l'immeuble communal, cadastré Commune de HOMMARTING, section 02, n° 115, 144, 145 a, 145 b, situé 27 rue des Vosges, à Monsieur et Madame ROHNER,
- DECIDE et FIXE le prix de l'immeuble communal à 200 000 € net, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces du dossier.

2022-01-004 TARIFS DES SERVICES DU PERISCOLAIRE ET DES CENTRES AERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a repris la gestion des services du périscolaire et des centres aérés depuis le 1^{er} janvier 2022. Les tarifs des services du périscolaire et des centres aérés sont à déterminer par le Conseil Municipal.

Il est proposé de fixer les tarifs des services du périscolaire et des centres aérés :

Grille tarifaire : PERISCOLAIRE

Quotient Familial	Matin 7h00-8h20	Midi 12h00-13h20	Soir 1 16h00-17h30	Soir 2 16h00-18h30
Supérieur à 1501 €	2,60 €	8,95 €	3,60 €	4,10 €
De 1301 € à 1500 €	2,45 €	8,45 €	3,45 €	3,90 €
De 1100 € à 1300 €	2,30 €	8,10 €	3,30 €	3,80 €
De 801 € à 1100 €	2,00 €	7,05 €	3,00 €	3,50 €
De 601 € à 800 €	1,80 €	6,15 €	2,49 €	3,20 €
Inférieur à 600 €	1,60 €	5,95 €	2,30 €	2,60 €

Un tarif spécifique est appliqué concernant la plage horaire du midi pour les enfants ayant des allergies alimentaires et dont le repas est fourni par la famille : 3 €

Grille tarifaire : CENTRES AERES

Quotient familial	Tarif Hommarting	Tarif extérieur Hommarting
Supérieur à 1501 €	100,00 €	120,00 €
De 1301 € à 1500 €	98,00 €	118,00 €
De 1101 € à 1300 €	96,00 €	116,00 €
De 801 € à 1100 €	90,00 €	110,00 €
De 601 € à 800 €	82,00 €	102,00 €
Inférieur à 600 €	78,00 €	98,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE et FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'appliquer les tarifs des services du périscolaire et des centres aérés, comme suit :

Grille tarifaire : PERISCOLAIRE

Quotient Familial	Matin 7h00-8h20	Midi 12h00-13h20	Soir 1 16h00-17h30	Soir 2 16h00-18h30
Supérieur à 1501 €	2,60 €	8,95 €	3,60 €	4,10 €
De 1301 € à 1500 €	2,45 €	8,45 €	3,45 €	3,90 €
De 1100 € à 1300 €	2,30 €	8,10 €	3,30 €	3,80 €
De 801 € à 1100 €	2,00 €	7,05 €	3,00 €	3,50 €
De 601 € à 800 €	1,80 €	6,15 €	2,49 €	3,20 €
Inférieur à 600 €	1,60 €	5,95 €	2,30 €	2,60 €

Un tarif spécifique est appliqué concernant la plage horaire du midi pour les enfants ayant des allergies alimentaires et dont le repas est fourni par la famille : 3 €

Grille tarifaire : CENTRES AERES

Quotient familial	Tarif Hommarting	Tarif extérieur Hommarting
Supérieur à 1501 €	100,00 €	120,00 €
De 1301 € à 1500 €	98,00 €	118,00 €
De 1101 € à 1300 €	96,00 €	116,00 €
De 801 € à 1100 €	90,00 €	110,00 €
De 601 € à 800 €	82,00 €	102,00 €
Inférieur à 600 €	78,00 €	98,00 €

- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'ensemble des pièces concernant la gestion du périscolaire et des centres aérés.

2022-01-005 Acceptation de chèques de subvention versés par la Fabrique de l'Eglise concernant les travaux réalisés à la Grotte

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les travaux à la grotte sont terminés. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la Fabrique de l'Eglise de HOMMARTING s'est engagée à verser à la Commune des chèques de subvention.

Le Conseil Municipal est appelé à accepter les chèques de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les chèques de subvention versés par la Fabrique de l'Eglise de HOMMARTING,
- AUTORISE l'encaissement des chèques au compte 1328 du budget principal.

2022-01-006 Attribution d'un nom de rue – Rue de la Poste

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour la voie desservant les habitations de HOMMARTING - Poste.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

- Rue de la Poste,
- Rue du Relai de Poste (proposition de la Commune de BROUVILLER).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (8 voix pour le nom Rue de la Poste et 3 voix pour le nom Rue du Relai de Poste) :

- décide d'attribuer le nom de : «Rue de la Poste» pour cette voie,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des plaques de rue,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches administratives pour ce dossier.

2022-01-007 Projets d'investissement 2022

Monsieur le Maire propose des projets d'investissement pour 2022 :

- mise en peinture extérieur du bâtiment du périscolaire,
- la voirie définitive du Lotissement Les Jardins,
- le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente (le lancement des travaux est prévu dès notification de la subvention départementale),
- aménagement des abords du terrain multisports et de l'aire de jeux,
- acquisition du hangar de la Rue des Tilleuls situé derrière l'abri bus,
- acquisition d'accessoires et des équipements pour les salles communales,
- l'installation d'une vidéo-surveillance (mairie, école, périscolaire, salles communales).

Monsieur le Maire évoque et informe les Conseillers Municipaux des points suivants :

- Les dysfonctionnements à répétition de la chaudière de l'école : une pièce à remplacer est en commande, le chauffagiste interviendra dès réception de cette pièce.
- Une deuxième demande de subvention est en cours d'instruction auprès de la Région Grand Est pour le projet de vidéo-surveillance. Le montant de l'aide sollicitée est : 7 315 €. Il est précisé que l'Etat accorde à la Commune une aide d'un montant de 3 658 € pour ce projet dont le montant total des travaux s'élève à 18 288,72 € HT.
- Les contrats de téléphone de la mairie sont à étudier.
- Les demandes de raccordement à la fibre sont à réaliser pour la mairie et la salle polyvalente.
- Le nettoyage des salles communales et la mairie sera confié à une entreprise (à compter du 1^{er} mars 2022).
- Le Pôle Tourisme de la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud organisera un marché artisanal, sur le parking de la mairie, le mercredi 20 juillet 2022, entre 17h et 22h.
- Il est proposé de rajouter des personnes référentes supplémentaires à la liste « Participation Citoyenne ». Une réunion d'information aura lieu pour expliquer le dispositif. Une convention sera à faire signer aux personnes référentes.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h20.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 10 février 2022

Le Maire,

Jean - Louis NISSE

